



**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil  
en réponse  
au postulat du groupe socialiste 20.119, du 16 février 2020,  
« Apprendre les gestes de premiers secours à l'école »**

(Du 1<sup>er</sup> décembre 2021)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

## **RÉSUMÉ**

*L'apprentissage des gestes de premiers secours constitue un sujet périodiquement discuté par le Grand Conseil. Si une telle sensibilisation est évidemment intéressante, l'école fait l'objet de nombreuses sollicitations auxquelles elle peine à répondre. Il convient ici de rappeler que l'école doit avant tout s'assurer de faire progresser les élèves dans leurs apprentissages en répondant aux attentes fondamentales du plan d'études romand. Le temps à disposition n'étant pas extensible, des choix doivent être opérés.*

*Cela étant, nous pouvons affirmer que les élèves sont sensibilisé·e·s aux mesures de sécurité tout au long de leur scolarité par les contenus du plan d'études romand et dans le cadre de leur formation au secondaire II.*

*Cependant, dans l'optique d'ajouter à ce bagage issu du plan d'études romand un apprentissage des gestes de premiers secours, nous suggérons de dispenser des cours aux élèves de 10<sup>e</sup> année en faisant appel à des associations spécialisées. Le programme devrait être développé en collaboration avec le service de la santé publique, les services d'incendie et de secours (SIS), la police neuchâteloise (PONE) et toutes les autres entités, publiques et parapubliques actives en la matière. Au secondaire II, une piqûre de rappel pourrait avoir lieu dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive.*

*Finalement, un effort pourrait être consenti pour sensibiliser dès les plus jeunes élèves à l'usage des numéros de téléphone d'urgence.*

## **1. INTRODUCTION**

Le présent rapport vise à répondre au postulat du groupe socialiste 20.119, du 16 février 2020, « Apprendre les gestes de premiers secours à l'école », accepté par le Grand Conseil le 30 septembre 2020 par 61 voix contre 30.

Les chapitres suivants rappellent le contenu et le développement du postulat.

## 1.1. Postulat

### 20.119

16 février 2020

#### **Postulat du groupe socialiste**

#### **Apprendre les gestes de premiers secours à l'école**

*Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier l'opportunité d'introduire des cours de premiers secours dans le cursus scolaire obligatoire et postobligatoire. Les cours théoriques pourraient être donnés à l'occasion des cours de science ou formation générale ; les cours pratiques lors des leçons d'éducation physique.*

#### *Développement*

*Chaque année en Suisse, près de 30'000 personnes sont touchées par un accident coronarien aigu. C'est la première cause de décès en Suisse et dans le monde. Dans le canton de Neuchâtel, on compte 300 cas par année. Le canton de Neuchâtel dispose d'un système de secours parfaitement organisé de nuit comme de jour. Pour renforcer le bon fonctionnement de ce système, il faudrait mieux former et sensibiliser la population sur la procédure à suivre lors d'un arrêt cardio-respiratoire.*

*L'introduction dans le cursus scolaire des cours de premiers secours, comme cela est fait pour l'éducation sexuelle par exemple, serait une manière de sensibiliser plus de monde.*

*Dans la littérature médicale, il est écrit que lors d'un arrêt cardio-respiratoire, le taux de survie des personnes est de 5% à 20% lorsque la chaîne de sauvetage fonctionne correctement. Cette chaîne commence par le massage cardiaque.*

*Près de 70% des arrêts cardio-respiratoires ont lieu à domicile ou dans un lieu public et cela pourrait aussi arriver en présence d'un-e élève ou d'un-e étudiant-e d'une de nos écoles. Lorsque cela survient, c'est une course contre le temps. La toute première minute qui suit l'arrêt cardiaque est très importante. Une minute sans massage cardiaque, c'est 10% de chance de survie en moins. Pour garantir les meilleures chances de survie, il est impératif de commencer au plus vite le massage cardiaque, avant l'arrivée des secours.*

*L'introduction des modules de formation aux premiers secours serait donc un excellent moyen d'inculquer les bons réflexes aux jeunes Neuchâtelois et Neuchâteloises afin de contribuer à faire baisser le taux de mortalité lié aux arrêts cardio-respiratoires.*

*D'autres cantons peuvent être cités en exemple : au Tessin, la réanimation cardio-respiratoire est enseignée à l'école obligatoire, et Genève a inscrit des cours de premiers secours dans le programme scolaire. Les Tessinois ont pu arriver à un taux de survie exceptionnel de 40% et visent même les 50%.*

*Les pays qui sont les plus sensibles et mieux organisés dans ce domaine sont les pays anglo-saxons ; ils ont une approche beaucoup plus pratique et plusieurs occasions de répéter les gestes qui sauvent ont été planifiées durant tout le cursus de formation (école primaire, secondaire et université.)*

*En conclusion, les gestes de premiers secours sont des gestes simples et sans risques que tout le monde peut apprendre à pratiquer. Sensibiliser les jeunes Neuchâtelois et Neuchâteloises à se familiariser avec la pratique des gestes de premiers secours est indispensable pour sauver des vies dans la famille, à l'école et dans les lieux publics.*

*Signataires : Hassan Assumani, Florence Aebi, Françoise Gagnaux, Laurent Duding, Alexandre Houlmann, Marie-France Matter, Laurence Vaucher, Mauro Vida, Carole Bill, Eric Flury, Pierre-Alain Borel, Laura Zwygart de Falco, Dominique Bressoud, David Moratel, Josiane Jemmely, Florence Nater, Dominique Andermatt-Gindrat, Joanne Lebel Calame, Assamoi Rose Lièvre, Karim Djebaili.*

## **1.2 Position du Conseil d'État**

Le Conseil d'État n'a pas combattu le postulat.

## **2. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

L'apprentissage des gestes de premiers secours à l'école constitue un sujet récurrent parmi les propositions présentées au Grand Conseil. Les arguments développés en réponse à l'interpellation 10.146 « *Le geste qui sauve... c'est l'affaire de tous* » restent d'actualité : l'intérêt à sensibiliser les élèves aux réflexes à adopter devant une situation d'urgence n'est pas à remettre en question, mais le cadre scolaire peine à satisfaire les très nombreuses sollicitations de la même importance en lien avec des sujets fort divers, tels le développement durable, l'égalité, l'éducation routière, la culture, la prévention des noyades, des incendies ou des morsures de chiens, etc. Certes, la formation générale figure aujourd'hui dans le plan d'études romand, mais sa faible dotation horaire<sup>1</sup> ne permet pas d'intégrer tous ces thèmes sans toucher à la mission fondamentale de l'école en empiétant sur les périodes consacrées aux autres disciplines.

Par ailleurs, le massage cardiaque nécessite une certaine force dont ne sont en général pas munis les élèves des deux premiers cycles. De plus, soumettre les élèves, surtout les plus jeunes, à des situations d'urgence en leur affirmant qu'ils ou elles ont une responsabilité à y assumer risque bien de faire écho, chez d'aucun·e·s, à une certaine fragilité à l'origine de réactions que les enseignant·e·s ne sont pas toujours à même de calmer.

Enfin, notons que la sensibilisation aux gestes de premiers secours relève davantage d'une tâche de santé publique que des objectifs de l'école obligatoire. Certes, cette dernière peut y jouer un rôle, mais il serait erroné de croire qu'une fois le message transmis aux élèves, et peut-être répété durant la formation postobligatoire ou à l'occasion de la préparation à un permis de conduire, la population dans son entier pourra être considérée comme disposant des réflexes idoines. Bien que les effectifs scolaires constituent un public captif et éveillent bien des convoitises, ils doivent être sollicités avec précaution.

## **3. EXEMPLES D'AUTRES CANTONS**

Une enquête menée auprès des cantons de Vaud, de Fribourg, du Jura, et en Valais romand démontre qu'aucun d'entre eux n'a introduit de manière systématique l'apprentissage des gestes de premiers secours, qui plus est dans les deux premiers cycles. Elle fait apparaître la tendance générale à confier aux directions des établissements scolaires le choix d'intégrer ce sujet dans le cadre d'un projet d'établissement ou durant

---

<sup>1</sup> Une période hebdomadaire en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années

des périodes particulières de l'année scolaire, comme les joutes sportives ou les semaines hors cadre.

Nous relevons ci-dessous trois cas particuliers, dans lesquels un dispositif plus formel a été mis sur pied.

### **3.1 Genève**

Le canton de Genève est celui qui octroie une place à cette thématique dans le parcours de l'élève de la manière la plus formelle. Il a décrit son dispositif pour le cycle d'orientation, les deux premiers cycles n'étant pas visés par une action spécifique ; des initiatives personnelles d'enseignant·e·s ou d'établissement ne sont toutefois pas exclues.

En 9<sup>e</sup> année, des notions de premiers secours peuvent être transmises au travers des consignes de sécurité propres à certaines disciplines, comme les activités créatrices manuelles ou l'éducation physique. Les gestes de premiers secours ne font pourtant pas l'objet de séquences spécifiquement dédiées.

L'apprentissage des gestes de premiers secours prend place en 10<sup>e</sup> année. La cohérence de leur approche est assurée par la présence, en sciences de la nature (SCN), des grands systèmes de l'organisme humain. Lors du premier semestre, des notions d'anatomie humaine sont abordées en SCN et en éducation physique. Les élèves sont ainsi sensibilisé·e·s aux conditions du fonctionnement du corps humain.

Au début du deuxième semestre, les enseignant·e·s d'éducation physique, épaulé·e·s par les infirmières et infirmiers du service de la santé, de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), « transmettent les gestes qui sauvent » sur deux périodes d'enseignement. Ils et elles bénéficient pour cela d'un support didactique intitulé « Premiers secours » et de mannequins d'apprentissage. Les consignes leur sont données par le SSEJ. Les calendriers sont établis en collaboration entre la direction de l'établissement, les « chef·fe·s de file » SCN et le SSEJ. Un bilan est établi en fin d'année scolaire par l'établissement et transmis au SSEJ.

### **3.2 Tessin**

Au Tessin, canton cité en exemple par le postulat, les gestes de premiers secours sont enseignés à tous les élèves de 11<sup>e</sup> année. Cette initiation, qui durait initialement une journée complète, a été réduite à une demi-journée. Elle est placée sous la responsabilité de la Fondation Ticino Cuore, dont les animatrices et animateurs se déplacent dans toutes les écoles du canton. Les conclusions du rapport final sur ces dispositions ont permis de faire apparaître les meilleures connaissances des élèves ainsi que leur motivation à agir face à une situation d'accident cardio-vasculaire. En revanche, les élèves interrogé·e·s se sont montré·e·s plutôt réticent·e·s à l'idée d'administrer les gestes exercés durant la formation, à plus forte raison à une personne qui leur serait étrangère.

### **3.3 Bâle**

En 2018, un postulat aux objectifs similaires a été déposé au Grand Conseil du demi-canton de Bâle-Ville. Le Conseil d'État y a répondu en juillet 2020.

Une formation au comportement correct à adopter en cas de mesures immédiates de sauvetage et d'urgence médicale a été proposée au personnel des écoles avec l'objectif de toucher entre 10% et 15% des employé·e·s. Ce cours est dispensé par des entités spécialisées telles la Fondation « Ersthelfer Nordwestschweiz » lors de trois séances de

deux heures. Des cours de recyclage de trois heures sont prévus tous les trois ans, ainsi que des cours de base dont l'objectif est de pallier les départs des personnes formées.

Dans le système mis en place dès l'année scolaire 2020-2021, c'est le corps enseignant et les spécialistes internes à l'école, formé·e·s par les entités spécialisées qui sont en charge d'instruire les élèves en 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années (soit 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années pour Neuchâtel). Ces membres du corps enseignant et ces spécialistes forment au surplus une « *équipe de premiers secours* ». Le département contrôle les mesures de formation des élèves.

#### 4. PROPOSITIONS

D'une manière générale, il semble préférable de ne pas apprendre les gestes de premiers secours à de trop jeunes élèves. En effet, comme déjà dit plus haut, avant l'âge de 12 ans, les enfants ne disposent en général pas de suffisamment de force pour exercer la pression nécessaire à un massage cardiaque par exemple. Ils ou elles courraient dès lors le risque de savoir ce qu'il y a à faire sans en être toutefois capables. Face à une telle situation, un sentiment de culpabilité viendrait s'ajouter à l'état de choc induit par l'accident lui-même.

Si un tel cas devait se produire, l'Unité neuchâteloise d'intervention psychosociale (UNIP), composée d'une équipe de *Care Givers* formé·e·s spécifiquement à l'intervention psychosociale d'urgence – premiers secours émotionnels – pourrait être activée si nécessaire. Subsidiairement et pour l'accompagnement au niveau scolaire, le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnelles et professionnels des établissements scolaires (CAPPES) pourrait être sollicité.

Outre l'apprentissage des gestes de premiers secours, il semble intéressant de sensibiliser les élèves dès que possible au recours au numéro d'urgence 144. Du personnel dûment formé répond à ce numéro et conduit l'appelant à distance en donnant les renseignements utiles pour sécuriser la situation et venir en aide à la victime. Là encore, la question de l'âge se pose néanmoins, tant il serait illusoire d'attendre d'un·e élève trop jeune les réflexes adéquats et la capacité à réagir de façon appropriée dans une situation d'urgence. Ajoutons que les élèves ne sont pas toujours muni·e·s d'un téléphone portable, tout particulièrement chez les plus jeunes. Les campagnes de prévention ne le recommandent d'ailleurs pas. En revanche, l'édition et la distribution d'un petit objet destiné aux élèves et portant en évidence la référence au numéro d'urgence constituerait une solution intéressante.

Le recours au numéro d'urgence 144 pourrait toutefois être évoqué avec les élèves dès la 1<sup>ère</sup> année. En 2014 déjà, Henri Dès composait une chanson intitulée « *Il faut sauver grand- maman* », chanson largement accessible sur Internet. La mise à disposition de cette œuvre et sa promotion sur les parcours iclasse du réseau RPN pourraient être réalisées facilement. Avec l'aide du service de la santé publique ou des services incendie secours, des exploitations pédagogiques pourraient être mises à disposition des enseignant·e·s pour apprendre aux élèves à utiliser ce numéro, à prononcer leur nom de manière intelligible, à indiquer leur domicile, à reconnaître certaines parties du corps pour les décrire, par exemple. D'autres moyens de rappeler ce numéro pourraient être déployés en collaboration avec les services partenaires, en partant du principe qu'il doit être connu de tout un chacun et non seulement des jeunes en âge de scolarité obligatoire.

Dans le cadre scolaire, le cycle 3 apparaît comme le stade de la scolarité le plus adapté pour aborder l'apprentissage des gestes de premiers secours, mais surtout les bons réflexes à adopter face à une situation d'urgence, dans le même esprit que ce qui est demandé aux jeunes qui se préparent à l'obtention du permis de conduire.

Afin d'empiéter le moins possible sur le programme scolaire, ces formations de l'ordre d'une demi-journée pourraient prendre place durant la semaine précédant les vacances d'été, traditionnellement dévolues à des activités sportives, sociales ou culturelles. Une autre possibilité consisterait à utiliser deux à quatre périodes d'enseignement dans l'année scolaire pour permettre à des spécialistes d'intervenir. Les leçons d'éducation physique proposent le contexte le plus adapté à ces formations, ne serait-ce que parce qu'elles sont dispensées dans des salles qui se prêtent à ce type d'exercice.

Pour ce faire, il faudra pouvoir compter sur du personnel dûment formé, ces compétences ne relevant pas de celles exigées des enseignant·e·s dans le cadre de leur formation initiale. Une solution locale devra être trouvée sous l'égide des groupes de santé scolaire avec la collaboration du ou de la médecin et des infirmières ou infirmiers scolaires. À titre d'exemples, le réseau des sociétés bénévoles actives dans le domaine du sauvetage ou le corps de protection civile pourraient constituer des ressources. L'organisation mise en œuvre par les cercles scolaires devra être présentée au SEO.

Ainsi, nous suggérons de dispenser ces cours aux élèves de 10<sup>e</sup> année, ce qui permet de s'adresser à des jeunes susceptibles de se préparer prochainement à l'obtention d'un permis de conduire pour les cyclomoteurs, les tracteurs ou les scooters.

En ce qui concerne le secondaire II, une formation aux premiers secours (qui ferait figure de rappel pour les élèves ayant déjà été initié·e·s lors de l'école obligatoire) pourrait prendre place durant les cours d'éducation physique et sportive (EPS) ou les journées sportives. Elle pourrait être dispensée par les enseignant·e·s d'EPS, voire par des spécialistes externes au besoin. Une formation adéquate leur permettant d'acquérir la didactique pour enseigner ces gestes pourrait leur être proposée si le besoin s'en faisait sentir. Une présentation de l'utilité des défibrillateurs qui se trouvent dans les lieux publics et notamment dans la plupart des établissements scolaires pourrait également faire sens. Une action de rappel des numéros d'urgence pourrait être planifiée dans le cadre des actions scolaires. Les élèves ciblé·e·s seront en principe les élèves de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>e</sup> année dans les lycées et les écoles professionnelles, soit en principe avant l'âge de 18 ans. Rappelons par ailleurs que les plans de formation des certificats fédéraux de capacité (CFC) comportent un volet santé et sécurité au travail qui vise à faire prendre conscience aux apprenti·e·s des dangers pouvant exister sur un lieu de travail et de la manière de réagir en cas d'accident.

Pour que le rôle de l'école s'inscrive dans une vision plus large, le programme évoqué doit donc être développé en collaboration avec le service de la santé publique, les SIS, PONE et toutes les autres entités, publiques et parapubliques actives en la matière.

#### **4.1 Incidences financières**

Nous proposons de rétribuer les cours relatifs aux gestes de premiers secours destinés aux élèves de 10<sup>e</sup> année au tarif appliqué pour les activités complémentaires facultatives (ACF), soit actuellement 59 francs la période, brut et sans réduction. En comptant deux périodes par classe, ce sont 614 périodes qui seraient nécessaires, soit un montant de 36'226 francs, à répartir selon la clé appliquée au traitement du personnel enseignant (55% communes – 45% canton), soit 19'924 francs à charge des communes et 16'302 francs à charge du canton.

À cela s'ajouteraient les frais de formation pour les enseignant·e·s d'éducation physique et sportive (EPS) du secondaire II, qui recevraient une formation didactique pour enseigner les premiers secours (au total, 51 personnes potentiellement concernées en 2021). On peut estimer ces coûts à environ 10'000 francs. Les cours auraient lieu dans le cadre de la dotation horaire prévue et n'engendreraient donc pas de coûts salariaux.

## 4.2 Incidences sur les communes

Hormis la charge financière ci-dessus, les communes prendront en charge la planification et l'organisation des leçons de premiers secours. Elles décriront leur projet à destination du DFDS et établiront un bref bilan annuel de l'opération démontrant que toutes et tous les élèves ont reçu l'instruction prévue.

## 5. CONCLUSION

Le Conseil d'État vous propose de prendre acte du présent rapport et de classer le postulat du groupe socialiste 20.119, du 16 février 2020, « Apprendre les gestes de premiers secours à l'école ».

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND